



Union
syndicale
Solidaires

*Sans surprise !!!
L'ostracisme reste de rigueur
au Comité d'Entreprise !!!*

*Sud, une nouvelle fois écarté de la
gestion du Comité d'Entreprise.*

Dans la séance de passation de pouvoir du jeudi 28 novembre, **Sud** qui «pèse» désormais 16% des suffrages exprimés par les salariés de la CE LDA, a été, une nouvelle fois, écarté de la gestion du Comité d'Entreprise. Michel AUBERT, candidat au poste de trésorier adjoint en a fait les frais. L'hégémonie des syndicats SU/UNSA et de la CFDT dans la gestion de cette instance est une nouvelle fois totale.

Trop facile d'affirmer ensuite, dans les tournées pré-électorales d'agences ou de services que Sud ne s'y implique pas. Malgré ces connivences ayant pour seul but d'exclure **Sud**, soyez persuadés que vos élus ne lâcheront rien, comme à leur habitude, et seront présents dans toutes les commissions où ils travailleront avec l'opiniâtreté qui les caractérise à l'amélioration des prestations du CE à travers sa vocation sociale (chèques vacances, locations d'hiver et d'été, voyages...) mais aussi via sa vocation économique et l'étude des projets qui vont impacter la CE LDA. Etonnant, malgré tout, l'ostracisme dont font preuve le SU/UNSA et la CFDT à l'égard de **Sud**, «les pestiférés du syndicalisme», même la Direction prend en compte nos analyses, toujours pertinentes. **Le Comité d'Entreprise c'est celui des salariés de la CE LDA, pas de deux syndicats fussent-ils majoritaires !!!**

Sud, obtient la validation des années CDD pour la prime de départ en retraite!!

Une information avant que **Sud** ne se fasse ravir les mérites de cette victoire qui aura, sans conteste des répercussions très significatives pour les salariés embauchés ces dernières années. De quoi s'agit-il ? Jusqu'à aujourd'hui, les périodes de travail effectuées

sous contrat CDD étaient exclues du calcul de l'indemnité de départ à la retraite. Grâce à l'action de **Sud** le droit est établi : seule condition, que le CDI soit consécutif et sans interruption au contrat CDD, **cette période CDD sera prise en compte pour le calcul de la prime de départ à la retraite.** Et que l'on nous dise pas que cette mesure ne concerne que les «vieux» car les jeunes salariés, sont en général beaucoup plus impactés par des périodes de CDD avant d'obtenir un CDI.

Résultat: des euros sonnants !!!

Le cinquième homme !!!

Le Directoire composé à ce jour de 4 membres sera doté d'un cinquième élément. Trop de travail sans aucun doute pour ce groupuscule d'activistes. Le réseau en manque singulier de bras aimerait recevoir des renforts dans les mêmes proportions et surtout avec une rémunération à l'avenant aux alentours de 3 à 350 000€ annuels. Ces quelques chiffres, ça vous motive des troupes, sans aucun doute !!!

Le fatalisme et la résignation n'ont toujours pas leur place à Sud !

On ne lâche rien !!!



*Après les élections, la vie syndicale
continue :
vos nouveaux contacts Sud au verso ...*

Saint Etienne, 05 décembre 2013.